

DENIS DUCHESNE

E. S. C. P.

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT  
COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

COPIE

ADRESSE PROFESSIONNELLE :  
85, RUE LA FAYETTE - 75009 PARIS

TÉL. 01 42 81 58 41

FAX 01 42 81 92 84

E-MAIL : sfic@free.fr

**ASSOCIATION CULTUELLE  
DE L'EGLISE REFORMEE DE VERSAILLES**  
Association déclarée régie par les lois des 1er juillet 1901  
et 9 décembre 1905  
Siège social : 8, rue de la Porte de Buc – 78000 VERSAILLES

---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 612-5  
DU CODE DU COMMERCE  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

---

Mesdames, Messieurs,

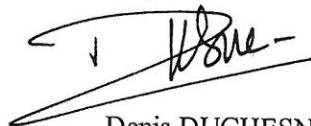
En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés étant précisé qu'il n'entrait pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons que selon les analyses de la Commission des études juridiques de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, la procédure des conventions réglementées ne s'applique pas, sauf dispositions contraires des statuts, aux associations culturelles dans la mesure où ces dernières n'entrent pas dans les catégories ci-après visées par l'article L 612-5 du Code de commerce, à savoir :

- Les personnes morales de droit privé non commerçantes ayant une activité économique au sens de l'article L 612-1 du Code de commerce,
- Les associations visées à l'article L 612-4, c'est-à-dire celles recevant un montant total de subventions de la part des autorités administratives supérieur à 153.000 €.

Votre association n'entrant pas dans ces catégories, la procédure des conventions réglementées ne lui est pas applicable.

Paris, le 14 mars 2011



Denis DUCHESNE  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

**DENIS DUCHESNE**

E. S. C. P.

EXPERT-COMPTABLE DIPLOMÉ PAR L'ÉTAT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

ADRESSE PROFESSIONNELLE :

85, RUE LA FAYETTE - 75009 PARIS

TÉL. 01 42 81 58 41

FAX 01 42 81 92 84

E-MAIL : sfic@free.fr

**COPIE**

**ASSOCIATION CULTUELLE  
DE L'ÉGLISE REFORMÉE DE VERSAILLES**

Association déclarée régie par les lois des 1er juillet 1901  
et 9 décembre 1905

Siège social : 8, rue de la Porte de Buc – 78000 VERSAILLES

-----  
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010  
-----

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Association, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil presbytéral. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.



## **2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

## **3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 14 mars 2011



Denis DUCHESNE  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

**ASSOCIATION CULTUELLE EGLISE REFORMEE DE VERSAILLES**

**COMPTES ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2010**

**\* o \* o \* o \* o \***

**BILAN au 31 DECEMBRE 2010**

**COMPTE DE RESULTAT du 1<sup>er</sup> JANVIER au 31 DECEMBRE 2010**

**ANNEXE**



**BILAN 2010**

ACTIF	EXERCICE 2010			EXERCICE 2009
	Brut	Cumul Amort. et Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Concessions et droits similaires				
Logiciels				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
2150000020 Orgue du temple 9 jeux	110 000	-27 500	82 500	88 000
2150000025 Piano électronique	2 760	-2 346	414	966
2160000010 Nouvelle sonorisation temple	10 000	-5 672	4 328	6 328
2170000040 Voiture pastorale	10 728	-1 118	9 610	
2180000010 Autres immobilisations corporelles	22 464	-11 691	10 773	8 186
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
275 Dépôts et Cautionnements versés				
<b>TOTAL I</b>	<b>155 952</b>	<b>- 48 327</b>	<b>107 625</b>	<b>103 480</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES</b>				
<b>CREANCES</b>				210
Créances sur Régions				
Autres créances (404....)	1 105		1 105	0
Legs et donations en cours (475)				230 000
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT + intérêts</b>	1 461 939		1 461 939	1 391 166
<b>DISPONIBILITES : banques et CCP, caisse</b>	367 429		367 429	153 546
<b>TOTAL II</b>	<b>1 830 473</b>		<b>1 830 473</b>	<b>1 774 922</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION</b>				
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b> (entretiens divers, téléphone, loyers etc...)	1 872		1 872	192
<b>TOTAL III</b>	<b>1 872</b>	<b>0</b>	<b>1 872</b>	<b>192</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>1 988 297</b>	<b>-48 327</b>	<b>1 939 970</b>	<b>1 878 594</b>

Rappel: Comptabilité d'engagement depuis 2006

**BILAN 2010**

PASSIF		EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
<b>FONDS PROPRES</b>			
<b>FONDS STATUTAIRE</b>			
Patrimoine intégré (10210)		879 316	879 316
	<b>S/TOTAL</b>	<b>879 316</b>	<b>879 316</b>
<b>RESERVES :</b>			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Autres réserves		986 118	990 172
<b>REPORT A NOUVEAU</b>			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		45 039	-4 054
	<b>TOTAL I</b>	<b>1 910 473</b>	<b>1 865 433</b>
<b>PROVISION RISQUE CHARGE</b>			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>			
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>			
	<b>TOTAL II</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit			
Emprunts et dettes divers			
<b>AVANCES ET ACOMPTE RECUS SUR COMMANDE EN COURS</b>			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (40)		4972	5 591
Dettes fiscales et sociales			
. Reunica (4373)		275	165
. Fiscales (447133 + 4445 +4486)		11 382	4587
Dettes ERF (4510000002)		864	725
<b>AUTRES DETTES (46)</b>			
Créditeurs divers		58	
Charges à payer		11 946	2 093
	<b>TOTAL III</b>	<b>29 497</b>	<b>13 161</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>			
	<b>TOTAL IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>1 939 970</b>	<b>1 878 594</b>

Rappel: Comptabilité d'engagement depuis 2006

**COMPTE DE RESULTAT 2010**

COMPTES DE RESULTAT	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Dons réguliers (7011, 7012, 70131, 70132, 70151, 70152)	186 617	183 330
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges (A. N. Ministre 791114)	1 127	594
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Autres produits d'activités annexes (7088)		58
Subventions ERF (741114)	17 853	9 964
Divers produits de gestion, activités lucratives (7016, 701901, 701902, 701908, 7019011, 701913, 701921, 701922, 7424, 758)	19 326	9 483
<b>TOTAL I</b>	<b>224 923</b>	<b>203 429</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Autres charges externes (électricité, loyers, assurances, (tout 60..., 61..., 62...) frais de déplacement, d'affranchissements, de téléphone, etc..)	66 016	44 608
Impôts, taxes et versements assimilés (tout 63...)	4 743	5 681
Rémunération du personnel (tout 64...)	26 398	16 924
Charges sociales	<b>97 157</b>	<b>67 213</b>
<b>S/TOTAL</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
. Sur créances : dotations pour dépréciations		
. Sur immobilisations : dotations aux amortissements (6811)	11 857	13 011
. Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges (65... sauf 656 & 65711)	628	522
Contributions versées à l'ERF (65711)	159 200	159 204
Mission Populaire Evangélique de France (6561000001, 6562000001)	9 000	8 018
<b>TOTAL II</b>	<b>277 842</b>	<b>247 968</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-52 919</b>	<b>-44 539</b>

Rappel: Comptabilité d'engagement depuis 2006

**COMPTE DE RESULTAT 2010**

COMPTES DE RESULTAT	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (tout 76)	72 833	46 349
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciation et transferts de charges		
Produits nets sur cess. De valeurs mob. De placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>72 833</b>	<b>46 350</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Intérêts et charges assimilés (668)	100	214
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Charges nettes sur cess. de valeurs mob. de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>100</b>	<b>214</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>72 733</b>	<b>46 136</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (2-1)</b>	<b>19 814</b>	<b>1 597</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion (dons nominatifs, legs, subventions,....) 77131, 77132	30 123	823
Sur opérations en capital		
Reprise sur provision, dépréciation et transfert de charges		
Sur cession d'actifs et Recettes exceptionnelles diverses (7758, 7788)	2 277	9 800
<b>TOTAL V</b>	<b>32 400</b>	<b>10 623</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion (678)		717
Sur opérations en capital		11 037
Dotation aux dépréciations et provisions		
<b>TOTAL VI</b>		<b>11 754</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>32 400</b>	<b>-1 131</b>
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES (VII)</b>	<b>-7 175</b>	<b>-4 519</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>330 156</b>	<b>260 401</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)</b>	<b>285 117</b>	<b>264 455</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>45 039</b>	<b>-4054</b>

Rappel: Comptabilité d'engagement depuis 2006



# ANNEXE

2010

INFORMATIONS	Fournies	Non fournies
<b>FAITS CARACTERISTIQUES</b>		
<b>1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE</b>	OUI	
<b>2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	OUI	
<b>3 NOTES SUR LE BILAN :</b>		
<i>3.1 Immobilisations et amortissements</i>	OUI	
<i>3.2 Provisions</i>		NON
<i>3.3 Eléments fongibles de l'actif circulant</i>	OUI	
<i>3.4 Comptes de régularisation</i>		NON
<i>3.5 Créances et dettes</i>	OUI	
<i>3.6 Charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance</i>	OUI	
<i>3.7 Variation des fonds associatifs et des réserves</i>	OUI	
<i>3.8 Valorisation des contributions volontaires</i>	OUI	
<i>3.9 Fonds dédiés</i>		NON
<b>4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :</b>		
<i>4.1 Analyse des produits et des ressources</i>	OUI	
<i>4.2 Produits et charges exceptionnels</i>	OUI	
<b>5 AUTRES INFORMATIONS :</b>		
<i>5.1 Legs et donations en cours</i>	OUI	
<i>5.2 Engagements hors bilan</i>	OUI	

*Seules sont exprimées les informations significatives  
Pour les autres documents voir dans les tableaux ci-après*



## A N N E X E (suite)

2 0 1 0

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2010 dont le total est de **1 939 970 €**, et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat bénéficiaire de **45 039 €** contre un déficit de 4 054€ en 2009.

L'exercice a une durée de 12 mois.  
Les comptes sont arrêtés par le Conseil presbytéral.

### FAITS CARACTERISTIQUES

#### RAPPEL

En conséquence des dispositions de l'Ordonnance 2005-856 du 28 juillet 2005 et du décret 2006-335 du 21 mars 2006, les associations culturelles dépassant le seuil de 153 000 € de dons annuels sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 soumises aux obligations issues de l'article L.612-4 du Code du commerce, notamment l'établissement de comptes annuels comprenant un bilan, un compte du résultat et une annexe comptable.

L'association, entrant dans le champ d'application de ces nouvelles dispositions, a modifié les principes d'évaluation de ses comptes. La comptabilité, antérieurement tenue sous la forme « recettes-dépenses », est désormais tenue sous la forme de la comptabilité d'engagements.

La principale modification porte sur la comptabilisation de la valeur des biens immobiliers et mobiliers détenus par l'association au 1<sup>er</sup> janvier 2006, date d'établissement du bilan de départ. La contrepartie de la valeur des biens inscrits à l'actif du bilan a été constatée dans les Fonds associatifs au passif du bilan sous le titre « Valeur du patrimoine intégré ». Elle n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat de l'exercice 2006. Il est expressément signalé que ce changement de méthode comptable imposé à l'association par la modification de l'environnement réglementaire, est traité comme un changement à caractère prospectif.

La présentation des comptes a également été modifiée en respect des règles édictées par le Code de commerce. Anciennement présentés par nature de dépenses et de recettes dans le document intitulé « Etat récapitulatif », ils sont désormais présentés en deux éléments :

- le bilan détaillant les actifs et les passifs de l'association à partir de la clôture de l'exercice 2006,
- le compte de résultat récapitulant les charges et les produits à partir du même exercice

### 1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs de l'exercice 2010 sont les suivants :

- 1.1 La maison de RAIZEUX , constitutif du legs de Mlle SCHALLER, a été vendue à la mairie de RAIZEUX à un prix égal au montant porté à l'actif (230 000 €).
- 1.2 Une somme complémentaire de 30 123 € a été encaissée au titre du solde du legs de Mlle SCHALLER
- 1.3 Des dépenses d'un montant de 20 123 € ont été engagées pour le projet de rénovation du Centre 8.

## 2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 – Les comptes annuels sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

2.2 – L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3.

2.3 – Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivante :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence de méthodes comptables
- Indépendance des exercices.

Concernant la permanence des méthodes comptables, il est expressément signalé que les méthodes applicables à l'évaluation et à la présentation des actifs ont été modifiées à partir de 2006 sur les points essentiels suivants :

- Intégration patrimoniale des biens mobiliers et immobiliers, propriété de l'association au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- Ensembles immobiliers

L'évaluation des actifs immobiliers a été opérée selon les modalités ci-après :

- pour les biens apportés ou acquis depuis plus de 10 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2006 selon la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus par l'association en 2001, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis 2001 jusqu'au 31 décembre 2005.

- pour les biens apportés ou acquis depuis moins de 10 ans selon la valeur portée à l'acte, sous déduction d'un amortissement annuel calculé au taux de 2% depuis l'acquisition ou l'apport du bien jusqu'au 31 décembre 2005.

- Autres immobilisations corporelles

L'évaluation repose sur :

- l'inventaire dressé en 2001 et la valorisation fournie à cette date pour les biens concernés (orgues, mobiliers du Temple, mobilier de bureau...), auquel ont été ajoutés les biens acquis et clairement identifiés sur la période de 2001 à 2005, valorisés au prix d'achat sous déduction d'amortissements calculés selon un taux adapté à chaque nature de biens depuis la date d'achat jusqu'au 31 décembre 2005.

- La rémunération des ministres en poste et les charges sociales ou fiscales attachées est désormais comptabilisée dans les charges de l'association. Cette modification n'a aucune incidence sur le résultat dans la mesure où le financement de cette masse salariale relève réglementairement de l'Eglise réformée de France. Il est en effet constaté au compte de résultat un produit d'exploitation d'égale montant.

DD

### 3) NOTES SUR LE BILAN

#### 3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE					
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
				Cessions Rebuts	
1. Immobilisations incorporelles					
<b>Total 1</b>	<b>0</b>				<b>0</b>
2. Immobilisations corporelles					
. Terrains	0				0
- Constructions	0				0
. Autres immobilisations corporelles	139 950	16 002		0	155 952
. Immobilisations en cours					
<b>Total 2</b>	<b>139 950</b>	<b>16 002</b>			<b>155 952</b>
3. Immobilisations financières					0
<b>Total 3</b>					<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL 1-2-3</b>	<b>139 950</b>	<b>16 002</b>			<b>155 952</b>

ETAT DES AMORTISSEMENTS					
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
			Dotation de l'exercice	Cessions Rebuts	
1. Immobilisations incorporelles					
<b>Total 1</b>					
2. Immobilisations corporelles					
. Constructions					
. Autres immobilisations corporelles	36 470		11 857		48 327
<b>Total 2</b>	<b>36 470</b>		<b>11 857</b>		<b>48 327</b>
<b>TOTAL GENERAL 1-2</b>	<b>36 470</b>		<b>11 857</b>		<b>48 327</b>

Les mouvements de l'exercice en valeur brute sont au nombre de 3 :

- l'acquisition d'un véhicule pastoral en août 2010
- l'aménagement réalisé dans le local des éclaireurs
- l'achat d'un ordinateur

• La valorisation de l'actif immobilisé, en valeur brute, correspond pour l'essentiel aux mouvements suivants :

○ Orgue (estimé)	110.000 €
○ Piano	2.760 €
□ Autres immobilisations corporelles	22 464 €
○ Nouvelle sonorisation du temple	10.000 €
○ Voiture pastorale	10 728 €
TOTAL	155 952 €

• Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire au taux suivants :

Orgue :	5 %
Matériel de transport	20 %
Agencements installations	12,50 %
Matériel informatique	33,3%
Mobilier, piano, sonorisation	20 %

### 3.2. PROVISIONS

**Nous n'avons pas de provisions pour risques & charges**

### 3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT

• Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du prix moyen pondéré.

Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs.

En respect des prescriptions comptables, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'association n'a pas de titres de placement à la clôture de l'exercice.

L'association a détenu pendant l'année 2010 4 Bons Moyen Terme Négociables pour un montant total de 1 350 000 € avec une rémunération croissante avec la durée de placement prévue jusqu'en janvier 2014.

Le revenu de ces bons a été de 70 773 €, inscrit en intérêts à recevoir.

La rémunération moyenne de ce placement au cours de l'année a été de 4,85 % net d'impôts.

L'association a ouvert un compte à terme à 3 mois pour 235 000 €, rémunéré au taux de 1,35 % net d'impôts, au mois de décembre 2010.

*TD*

### 3.4. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constatée pour chacune d'elles.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont		Dont	
		Sur Régions	Sur Autres	A moins d'un an	A plus d'un an
<b>CREANCES</b>					
1. Actif immobilisé					
- Cautions					
Actif circulant					
- Créances sur Régions					
- Autres créances	1 105		1 105	1 105	
Charges constatées d'avance	1 872		1 872	1 872	
<b>TOTAL</b>	<b>2 977</b>		<b>2 977</b>	<b>2 977</b>	
<b>DETTES</b>					
1. Emprunts et dettes financières					
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 972		4 972	4 972	
3. Dettes fiscales et sociales	11 657		11 657	11 657	
4. Autres					
- Dettes à l'ERF	864	864		864	
- Autres dettes	12 004		12 004	12 004	
<b>TOTAL</b>	<b>29 497</b>	<b>864</b>	<b>28 633</b>	<b>29 497</b>	

### 3.6. CHARGES A PAYER, PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Charges à payer : 23 237 €--SFIC (3 946 €), ROULLEAU-GALLAIS (4 000€), ATELIER 4 (4 000 €), Trésor public (11 292 €)

Produits à recevoir : 113 164 €--intérêts bancaires

Charges constatées d'avance : 1872 €--location photocopieur (1439 €) et sa maintenance (453 €)

TD

### 3.8. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

#### 3.8.1 CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES						
SITUATIONS	au début de l'exercice	Variations 2010		au 31/12/2010 avant affectation du résultat 2010	Affectation Résultat 2010	au 31/12/2010 après affectation du résultat 2010
			Affectations du Résultat 2008			
1. Fonds statutaires - Patrimoine intégré	879 316			879 316		879 316
<b>Total fonds statutaires</b>	<b>879 316</b>			<b>879 316</b>		<b>879 316</b>
2. Réserves Statutaires	0					
<b>Total réserves statutaires</b>						<b>0</b>
3. Autres réserves  - Réserve générale	990 171	1	-4 054	986 118	45 039	1 031 157
<b>Total autres réserves</b>	<b>990 171</b>	<b>1</b>	<b>-4 054</b>	<b>986 118</b>	<b>45 039</b>	<b>1 031 157</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 869 487</b>	<b>1</b>	<b>-4 054</b>	<b>1 865 434</b>	<b>45 039</b>	<b>1 910 473</b>

La variation des réserves correspond pour l'essentiel aux mouvements ci-après :

Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2009 à la réserve générale, pour un montant de :-4 054 €

Il sera proposé à l'AG d'affecter l'intégralité du résultat 45 039 € aux réserves générales, les portant ainsi au montant de 990 171 € à 1 031 157 €.

La valorisation des réserves est présentée pour information avant affectation du résultat de l'exercice 2010 proposée à l'assemblée générale du 20 Mars 2011.

Elle est également présentée après proposition d'affectation de ce résultat.

#### 3.8.2 VARIATION GLOBALE DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION GLOBALE DES CAPITAUX PROPRES		
A la clôture Avant affectation du résultat 2010	Résultat de l'exercice 2010	A la clôture après résultat de l'exercice 2010
<b>1 865 434</b>	<b>45 039</b>	<b>1 910 473</b>

### 3.9. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

TD

#### 4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous indique la formation du résultat et son évolution comparée d'un exercice à l'autre.

	31.12.2010	31.12.2009
Résultat d'exploitation	-52 919	-44 539
Résultat financier	72 733	46 136
- Résultat courant (avant impôts)	19 814	1 597
Résultat exceptionnel	32 400	-1 131
- Impôt sur les sociétés	-7 175	-4 519
- Résultat de l'exercice	45 039	-4 054

#### 4.1. ANALYSE DES PRODUITS ET RESSOURCES

Il est rappelé que le compte de résultat intègre, la rémunération du ministre en poste, charges sociales et fiscales incluses, **soit 17 853 €**.

L'impact de cette charge est neutralisé par un produit d'exploitation d'égale montant de **17 853 €**

#### 4.2. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS		
RUBRIQUES	ANNEE 2010	ANNEE 2009
<b>PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS</b>		
<b>1 Produits exceptionnels</b>		
- Sur opérations de gestion		
- Libéralités	30 123	
- Dons		
- Subventions		
- Divers	2 277	823
- Sur opérations en capital		
- Cessions d'ensembles immobiliers		
- Cessions d'autres immobilisations		9 800
- Reprise sur provision et transfert de charges		
- Reprise sur dépréciation		
<b>TOTAL</b>	<b>32 400</b>	<b>10 623</b>
<b>2 Charges exceptionnelles</b>		
- Sur opérations de gestion		
- Subventions immobilières		
- Libéralités, don et autres subventions		
- Divers		717
- Sur opérations en capital		11 037
- Dotations aux provisions pour risques		
- Dépréciations exceptionnelles		
<b>TOTAL :</b>	<b>0</b>	<b>11 754</b>

Les produits exceptionnels enregistrent :

- le solde du legs de Mlle Florence SCHALLER pour 30 123 €
- les remboursements de la compagnie d'assurance liés à un sinistre

*RS*



**5. AUTRES INFORMATIONS :**

**5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS**

Il existe un legs en cours à la clôture de l'exercice pour un montant de 762,54 €.

**5.2. ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Il n'existe pas d'engagement hors bilan.

TD